

**I – JE DEMANDE L'INSCRIPTION DE MON ENFANT :**

A l'école de Saint-Cézert  
PS MS GS

A l'école de Le Burgaud  
CP CE1 CE2 CM1 CM2

<b>Nom – En majuscule</b>	
<b>Prénom – En majuscule</b>	
<b>Date et lieu de naissance</b>	

**Scolarisé(e) à ce jour :**                      OUI                      NON

Si oui, veuillez indiquer :

Ecole .....

Adresse .....

Classe actuelle .....

**II – INFORMATIONS RELATIVES DES RESPONSABLES LEGAUX**

**Madame/Monsieur** .....

**Adresse exacte et complète** .....

Code postal :..... Ville :.....

**E-mail** : .....

**Mobile** : ..... **Fixe** : .....

**Madame/Monsieur** .....

**Adresse exacte et complète** .....

Code postal :..... Ville :.....

**E-mail** : .....

**Mobile** : ..... **Fixe** : .....

<b>Frère(s) et sœur(s) scolarisé(s) :</b>			
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Né(e) le</b>	<b>Ecole fréquentée et classe</b>

J'ai pris connaissance des modalités de préinscription, d'admission et des informations relatives aux services périscolaires au verso.

A Le Burgaud, le

Signature des **deux** représentants légaux

**I – MODALITES DE PREINSCRIPTION DE VOTRE ENFANT**

La demande de préinscription ne pourra être validée que sous réserve de la présentation obligatoire en mairie d'une copie de l'ensemble des pièces suivantes :

- Livret de famille (acte de naissance pour les étrangers) ;
- En cas de séparation, copie du jugement ou attestation sur l'honneur ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Carnet de santé ou attestation du médecin traitant mentionnant que l'enfant est à jour des 11 vaccins obligatoires.

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité. Charge aux représentants légaux de déposer la totalité du dossier en une seule fois.**

**II – MODALITES D'ADMISSION DE VOTRE ENFANT**

Ce document ne vaut pas inscription à l'école. Ce certificat sera transmis à la direction de l'établissement où l'inscription est demandée par la mairie. La directrice de l'établissement procédera à l'admission de l'élève en délivrant un certificat d'inscription.

Toute admission d'élèves venant d'une autre école sera établie lorsque le certificat de radiation de l'école d'origine aura été délivré et remis à la directrice de l'établissement.

---

**NE RIEN INSCRIRE – PARTIE RESERVEE A LA MAIRIE**

<b>Livret de famille ou acte de naissance</b>	Pièce réceptionnée le
<b>Justificatif de domicile de moins de 3 mois</b>	Pièce réceptionnée le
<b>Pièces présentant les 11 vaccins obligatoires</b>	Pièce réceptionnée le
<b>Dossier déclaré complet le</b>	

**Le Maire de la Commune de Le Burgaud,**

**Vu** le Code de l'éducation ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 ;

**Vu** l'arrêté en date du 24 mai 2022, de délégation de fonction et de signature à Madame Edvina BEAUD, Première Adjointe, chargée des Affaires Scolaires, des Affaires Culturelles et des Affaires funéraires ;

**Considérant** que la famille a présenté un dossier complet ;

**DECIDE**

De délivrer le présent certificat en vue de son inscription à

L'école de Saint-Cézert

L'école de Le Burgaud

De refuser l'inscription de l'enfant pour le motif suivant :

Transmis au directeur de l'école le :

**Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjointe en charge des Affaires  
Scolaires,  
Edvine BEAUD**